

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

BUDGET

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 20 décembre 2012 portant nomination au Bureau central de tarification

NOR : AFSS1230767A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 251-1, L. 252-1 et R. 250-1 à R. 250-4-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1142-2 ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2012 portant nomination au Bureau central de la tarification ;

Vu la proposition de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs en date du 23 octobre 2012,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée en tant que membre du Bureau central de tarification institué par l'article L. 252-1 du code des assurances, au titre des établissements de santé : Mme Stéphanie ROUSVAL-AUVILLE, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, membre suppléant, en remplacement de Mme Coralie CUIF.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 20 décembre 2012.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU